

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES :
25 centimes la ligne
RÉCLAMES :
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU, rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include 2 Dim. se Mondane, 3 Lundi. se Clothilde, 4 Mardi. s. François-C. Frayssinet, 8 Mercr. se Valère.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12
lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Les abonnements sont reçus, à Paris, chez MM. HAVAS,
3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULLIER, et Ce,
rue de la Banque, n° 3.
L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION. Rows include Paris, Bordeaux, Toulouse, Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Castelnau-Montriat, Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.

Cahors, 29 Mai 1861.

Nos troupes viennent encore de remporter une
nouvelle victoire en Cochinchine. Le 12 avril,
les forces de terre et de mer, réunies sous le com-
mandement de l'amiral Charner, ont enlevé
d'assaut la ville de Mythô, dont la prise nous
donne désormais l'entière possession des pro-
vinces méridionales. Voici en quels termes le
Moniteur s'exprime sur ce brillant fait d'armes :
« Le ministre de la marine et des colonies
avait été informé par M. le vice-amiral Char-
ner, commandant en chef de nos forces navales
dans les mers de Chine, qu'une expédition pré-
parée par ses soins était dirigée sur Mythô,
pour s'emparer de vive force de cette place im-
portante.
« Une lettre de cet officier général, en date du
14 avril, annonce que nous venons d'occuper
cette ville.
« Des reconnaissances avaient été préalable-
ment faites par les canaux et les arroyos qui
sillonnet le pays, en même temps qu'une force
navale était dirigée à l'entrée du fleuve de Cam-
boje, que l'amiral savait barré par de nom-
breuses estacades. Du 10 au 13 avril, les
troupes de terre, sous la direction du capitaine
de vaisseau Du Quilio, ont marché sur la ville,
et une division de canonnière, sous le comman-
dement du contre-amiral Page, a franchi la
barre du fleuve et brisé les obstacles qui l'obs-
truait.
« C'est ainsi que des deux côtés on a pu par-
venir jusqu'à la ville de Mythô, dont on s'est
emparé.
« Dans un des engagements qui ont eu lieu, le
capitaine de frégate Bourdais, commandant en
second de l'expédition, a été mortellement at-
teint d'un biscaïen qui est venu le frapper en
pleine poitrine sur une canonnière qu'il mon-
tait. Il n'y a pas eu d'autres pertes à déplorer,
et l'état sanitaire du corps expéditionnaire était
excellent.»

Des lettres reçues de Naples annoncent le dé-
part, de cette ville, du prince de Carignan.
Avant de s'en éloigner, le prince a adressé une
proclamation aux habitants des provinces napolitaines ; elle est conçue en termes assez ha-
biles et recommande, en faveur de son successeur
le même concours dévoué qu'on lui a prêté.
En voici le texte :
« Italiens des provinces napolitaines,
« Je quitte cette belle et noble partie de
l'Italie avec la conscience d'avoir voulu et d'a-
voir fait tout ce qui dépendait de moi pour
votre avantage et dans l'intérêt du roi et de la
patrie. Je n'ai pas pu certainement accomplir
tout ce que j'aurais désiré, mais je laisse le
pays dans de meilleures conditions matérielles,
morales et politiques, et avec l'espérance d'un
avenir prospère. Des réformes importantes ont
été faites, les élections municipales sont accom-
plies, un grand réseau de chemins de fer va
être entrepris, l'action de la justice a plus de
viguer, l'instruction publique et la garde
nationale sont en voie de réorganisation, l'au-
torité du gouvernement est respectée, les partis
extrêmes sont réfrénés et leurs coupables tenta-
tives réprimées, l'œuvre importante et difficile
de l'unification nationale est plus qu'à moitié
réalisée. J'ai pu faire ou entreprendre tout
cela avec l'appui que j'ai trouvé dans l'immense
majorité des populations napolitaines, et grâce
à leur bon sens, à leur patriotisme, à leur
dévouement au roi et à la cause italienne. Ac-
ceptez l'expression de ma sincère reconnais-
sance. Prêtez votre concours à l'éminent
personnage auquel est confié maintenant l'ad-
ministration de ces provinces. Songez combien
il faut encore faire pour la complète unifica-
tion de la grande patrie italienne, et facilitez au
gouvernement l'armement national en répon-
dant avec empressement à l'appel des levées de
terre et de mer.
« Le regret que j'éprouve en m'éloignant d'un
aussi noble pays est tempéré par l'espoir de ne

point laisser un souvenir désagréable et par la
pensée de pouvoir me rendre l'interprète fidèle
de vos généreux sentiments et de vos desirs
patriotiques auprès de notre glorieux roi Vic-
tor-Emanuel. « EUGÈNE DE SAVOIE. »
Une dernière dépêche, arrivée ce matin, an-
nonce que de nouveaux troubles ont eu lieu
le 27 à Naples. Attendons de plus amples infor-
mations.
Dans une de ses dernières séances, le sénat
belge a adopté, après une courte discussion, le
traité de commerce avec la France.
Nous publions aux Nouvelles étrangères la
circulaire du prince Gortschakoff au comte Kis-
seleff, à Paris, relative à l'évacuation de la Syrie.
Cette pièce diplomatique est très-intéressante.
JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)
Breslau, 27 mai.
Les journaux de Varsovie publient l'ukase signé
par l'empereur Alexandre le 16 mai à Czarskoselo,
qui, depuis le 1er octobre, abolit les corvées dans le
royaume de Pologne, en établit le rachat d'après un
taux déterminé et partage le royaume en quatre divi-
sions quant à la fixation de ce taux. Cet ukase, conte-
nant 14 articles, n'admet pas comme principe la pro-
priété de la terre accordée aux paysans moyennant
rachat, qui avait été acceptée et prononcée par la So-
ciété agricole. Il n'établit qu'un état provisoire, le
principe des baux à perpétuité que le gouvernement
avait proclamé en 1858 étant maintenu.
Madrid, 26 mai.
L'Espagne conservera un représentant auprès de
François II, tant qu'il restera en Italie.
Des conférences ont eu lieu entre le ministre des
affaires étrangères et le représentant de la Sardaigne ;
il s'agissait seulement de régler une question relative
aux navires sardes.
Turin, 27 mai.
La Gazette officielle dément l'assertion du Journal
de Rome, du 16, disant que le gouvernement italien
s'est attribué le droit de révoquer les évêques, La

Gazette déclare que rien n'a été changé dans l'état ac-
tuel des rapports entre l'Etat et l'Eglise, relativement
aux évêchés.
La rente est de 74 10 à 74,25.
Berlin, 27 mai.
Le ministre de la justice, en réponse à une inter-
pellation relative à l'indignité des amnistiés, a déclaré
que le droit de citoyen était réellement perdu en
Prusse par un séjour de dix ans à l'étranger, la
perte des droits civils étant seule abolie par l'acte de
l'amnistie. Il ajoute que la perte de l'indignité ressort
du droit public et nullement du droit pénal. Cepen-
dant le gouvernement reconnaît, quant aux délits qui
ont été l'objet de l'amnistie, qu'ils ne peuvent plus
être reprochés aux personnes amnistiées.
On lit dans le Constitutionnel.
Il est beaucoup question, depuis quelques
jours, d'un projet de loi sur la presse, qui tem-
pérerait dans ce qu'elles ont de plus rigoureux
certaines dispositions du décret du 17 février
1852. On nous assure que ce projet a obtenu
l'assentiment du conseil d'Etat, et sera présenté
au Corps Législatif dans les premiers jours de
la semaine prochaine.
Voici, d'après des renseignements que nous
croyons exacts qu'elles en seraient les dispositions.
Le projet prononcerait l'abrogation de la dis-
position du décret de 1852 déclarant supprimé
de plein droit le journal qui a été l'objet de deux
condamnations pour délits ou contraventions
commis dans l'espace de deux années ; de sorte
que, désormais, la suppression de plein droit
n'atteindrait plus que les journaux condamnés
pour crime. Il abrogerait également la disposi-
tion qui permet au gouvernement, après une
seule condamnation pour contravention ou délit
et pendant les deux mois qui la suivent, de pro-
noncer, soit la suspension, soit la suppression
du journal condamné. Enfin, il modifierait le
régime des avertissements, en ce sens que tout
avertissement serait périmé désormais après un
délai de deux ans.
Dans ces termes, les modifications apportées
à la législation par la loi nouvelle sans déroger
aux principes du décret organique du 17 février
1852, donneront une sécurité plus grande aux
intérêts engagés dans la presse.
ÉMILE CHÉDIEU.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 25 Mai 1861.

LA MAISON DU DIABLE.

Souvenirs de la Vallée de Chambéry (Savoie).

(Suite.)

— Allons ! dit Satan, voyant Luiwig, hésiter un
instant, Jeanne l'attend !!
Luidwig comme galvanisé par le souvenir de la
jeune fille, traça d'une main fiévreuse son nom au
bas du parchemin. Un éclair de joie sinistre brilla
sur la figure de Satan. Il s'empara du parchemin et
l'enferma dans un étui d'or Luidwig s'était laissé
tomber avec accablement sur une des pierres de la
grotte.
— A nous deux maintenant, sire de Bellecombe !
Je t'ai promis de te délivrer de ton rival... Regarde si
je sais tenir mes promesses.
La clarté qui illuminait la grotte venait de s'éteindre
Mais quelques secondes plus tard, une détonation ef-
frayante ébranla l'écho des montagnes. La vallée
resplendit tout-à-coup sous les flammes d'un gigan-

tesque incendie. Satan venait de foudroyer le manoir
d'Aiguebelle !!!
Luidwig se précipita hors de la grotte et regarda
à l'horizon. Au pic d'un rocher voisin, se dressait
devant lui le château d'Aiguebelle. Une mer de feu
courait à l'entour du manoir, l'enveloppant de ses
vagues ardentes. Le vent qui redoublait de furie sou-
levait par intervalles ces flots enflammés, et les courbait
et les repliait sur les flancs de l'édifice. Des cris de
douleur et de désespoir s'échappaient du milieu des
flammes, et se mêlaient aux fracas des murs qui s'é-
croulaient, aux grondements de la foudre, aux mugis-
sements de la rafale.
En ce moment un éclat de rire strident et sinistre
se fit entendre à côté de Luidwig, qui se retourna
effrayé. C'était Satan !!
— Hé bien, sire de Bellecombe, suis-je bon prince ?
dans une heure il n'y aura plus de château d'Aigue-
belle. Quant au sire Suzerain, il est parti pour l'é-
ternité, tu n'as donc plus de rival à craindre.
Luidwig, cacha sa figure entre ses deux mains.
— Il est bien temps de se repentir ! Ecoute-moi
plutôt : car je vais te dire adieu. J'ai cette nuit mon
conseil de ministres à présider.
En ce moment deux heures tintèrent lugubrement.
— Le temps presse ; voici une bourse, où il y a
plus d'or que tu ne pourras en dépenser, dix ans du-

rant. Et le Diable jeta aux pieds de Luidwig une es-
carcelle qui rebondit pesamment en tombant sur le
sol.
— Demain matin tu quitteras le pays ; tu voyageras
à travers le monde ; je te verrai souvent, car tu le
sais, et ne l'oublie jamais, tu m'appartiens pour l'é-
ternité, sire de Bellecombe. Pendant ton absence, je
te ferai bâtir sur les débris même d'Aiguebelle un châ-
teau comme jamais pareil n'aura existé ; je vais en-
voyer mes meilleurs architectes. Dès qu'il sera termi-
né, tu reviendras pour demander de nouveau à l'or-
gueilleux marquis de Nivolet la main de sa fille Jean-
ne, que cette fois, sois-en assuré, il ne te refusera pas.
Allons Luidwig, bonne chance, à bientôt.
Et l'étrange personnage disparut à ces mots, sans
que Luidwig eût pu dire le chemin qu'il avait suivi.
II.
Un an après, on ne parlait plus, dans toute la
vallée de Chambéry, que d'un merveilleux château
qui avait remplacé celui d'Aiguebelle. Les bruits les
plus mystérieux, les propos les plus bizarres circu-
laient à ce sujet. Des ouvriers étrangers au pays
avaient été employés à la construction du château ;
c'étaient à ce qu'il paraît de rudes travailleurs ; car,
en moins d'un mois, ils avaient terminé une tâche,

qui demandait plus d'un an, pour être mené à bonne
fin. Depuis son achèvement, l'immense édifice était
resté solitaire ; nul n'avait été admis à le visiter.
Son gardien, homme d'une stature colossale, et à
l'aspect farouche refusait durement toute demande
de cette nature.
De Luidwig, il n'en était plus question. Depuis
la nuit de l'incendie, on ne l'avait pas revu.
Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi. Enfin, un matin,
à la grande stupéfaction des paysans de la vallée,
qui chaque jour regardaient le château fantastique,
on entendit à l'intérieur comme un grand bruit
d'hommes et de chevaux. Quelques instants après,
les portes s'ouvrirent ; et un splendide cortège de
pages, de varlets et d'écuysers, en sortit. Derrière
cette brillante escorte chevauchaient deux hommes
vêtus d'habits éblouissants d'or et de pierreries.
— Messire Luidwig ! crièrent les paysans, quand
cette suite, vraiment royale, défila devant leurs
chaumières.
C'était en effet le sire de Bellecombe. Inutile de
nommer le personnage qui l'accompagnait. On l'a
reconnu.
Suivis de leur escorte, ils se dirigèrent tous deux
vers le manoir du puissant seigneur de Nivolet. Ils
ne le quittèrent qu'à la nuit close.
Chaque jour, depuis, Luidwig revint au château

Nouvelles Étrangères

RUSSIE.

Nous reproduisons, d'après le Nord, la dépêche suivante, adressée par le prince Gortschakoff au comte Kisseleff, au sujet de l'évacuation de la Syrie, et dont le télégraphe nous a annoncé la publication dans le Journal de St-Petersbourg, du 21 mai :

Saint-Petersbourg, 21 mai 1861.

A S. Exc. M. le comte Kisseleff.

Monsieur le comte

A mesure que le terme fixé pour l'évacuation de la Syrie approche de son échéance, nous ne pouvons nous défendre d'envisager cette éventualité avec une vive appréhension.

« Votre Excellence a été appelée, lors de la dernière conférence de Paris, à exprimer la conviction de S. M. l'Empereur que la cessation prématurée de l'occupation, avant qu'une organisation définitive et l'installation d'un pouvoir régulier ne soient venus remplacer les garanties résultant pour les chrétiens de la présence de troupes européennes, entraînerait des calamités dont les grandes puissances devaient se préoccuper sérieusement, dans l'intérêt de l'humanité et dans celui de leur propre dignité.

« Nous constatons à regret qu'aucun des faits qui se sont produits depuis lors et des renseignements qui nous parviennent, n'est de nature à dissiper ces craintes. Nous les voyons même partagées par les étrangers de tous pays résidant en Syrie, dont les intérêts, l'existence même se trouvent en question, et qui viennent d'attester l'unanimité de leurs sentiments et de leurs vœux par une pétition adressée dans les termes les plus pressants aux grandes puissances de l'Europe.

« Veuillez, M. le comte, entretenir de ce sujet les représentants des cabinets qui ont participé aux dernières délibérations.

« Nous croirions manquer à un devoir si nous n'appelions pas leur attention sur les dangers qui pourraient résulter d'un rappel de l'occupation, s'il y avait lieu, complètement, à jour fixe, sans aucun égard pour la situation critique où il pourrait laisser la Syrie, et sans qu'on ait encore rempli aucune des conditions préalables qui, à notre avis, auraient pu suppléer aux garanties dont les populations chrétiennes se verraient tout à coup privées par le départ des troupes qui avaient reçu de l'Europe la mission de pourvoir à leur sécurité.

« En pareil cas, il ne nous resterait, pour notre part, qu'à décliner formellement, comme nous l'avons déjà fait, toute responsabilité quant aux résultats d'une détermination dont nous aurions prévu et signalé les conséquences.

« Votre Excellence est invitée, d'ordre de notre auguste maître, à ne laisser subsister aucun doute à cet égard dans l'esprit de ses collègues.

« Agréez, Monsieur le comte, etc. GORTSCHAKOFF. »

ITALIE.

Nous extrayons d'une correspondance particulière du Constitutionnel les détails suivants, sur les troubles de Milan :

« La populace, encouragée par le peu de résistance qu'elle a rencontrée pour satisfaire ses passions brutales et anarchiques, a envahi une grande distillerie d'eau-de-vie. On avait persuadé à ces forcenés que l'augmentation des céréales, qui est due à la mauvaise récolte qu'on craint en Italie, devait être uniquement attribuée à la distillation du blé que l'on pratiquait dans cet établissement. On y allait, par conséquent, dans le but bien arrêté de le dévaster et de l'incendier.

« Les portes ont immédiatement cédé devant l'irruption violente de cette foule et la dévastation allait commencer, avait même déjà commencé lorsque une compagnie de bersagliers est arrivée, et en entrant par la porte de secours dans la basse-cour de la distillerie, a sommé les dévastateurs de se retirer et a essayé de s'opposer à leur irruption toujours croissante. La foule, voulant entrer de vive force, commença à lancer des pierres aux soldats qui, réduits à cette extrémité, ont dû riposter par une décharge de leurs carabines.

« Au même moment on battait à Milan la générale pour la garde nationale et les carabiniers. Les sergents de ville et un régiment de ligne se rendirent immédiatement sur le théâtre du désordre. Heureusement on est parvenu à

Les dernières lueurs du crépuscule revêtent déjà les objets de teintes fantastiques et bizarres, et Jeanne dort toujours. Quelques étoiles hâtives s'allument dans les cieux. L'atmosphère est imprégnée d'une douce tiédeur, les senteurs des bois s'exhalent vives et pénétrantes.

Le cavalier s'avance encore. Un dernier rayon de soleil se glisse à travers le feuillage et vient dorer de sa flamme mourante le gracieux visage de Jeanne qui s'empourpre d'un reflet lumineux.

« Qu'elle est belle ! murmure l'inconnu. Et, se croisant les deux bras sur sa poitrine, il s'absorbe dans une ardente contemplation. Mais la belle dormeuse se réveille ; elle jette un cri à la vue de l'étranger.

« Jeanne, je ne vous inspirerai donc jamais que la crainte et l'effroi ? dit le cavalier de sa plus douce voix. Elle ne répond rien, et, se levant, fait un pas pour quitter le bosquet.

« Oh ! restez, je vous en prie, l'air est si calme et si enivrant !

« Seigneur Herman, Luidwig va bientôt revenir, je veux être là pour le recevoir. Et la voix de Jeanne tremble, et son regard inquiet se fixe sur Herman avec une expression indicible de frayeur.

JULES C. DU VERGER.

(La suite au prochain numéro).

En prenant possession de son siège épiscopal, Mgr. l'évêque de Soissons a adressé aux curés de son diocèse, une lettre pastorale remarquable par l'élevation des pensées et surtout par l'esprit vraiment national qui y règnent d'un bout à l'autre.

Nous extrayons le passage suivant :

« Nous avons pu apprécier déjà par nous-même, nos très chers frères, la haute intelligence et l'aménité pleine de distinction du premier magistrat placé par le choix de l'Empereur à la tête de votre département. Son utile et bienveillant concours nous est assuré. Nous vous le disons en toute sincérité, N. T. C. F., cette assurance devient, à notre arrivée parmi vous, une première bénédiction du ciel. En voyant le bien se produire, se consolider de plus en plus, il nous sera doux d'en rapporter, devant Dieu et devant les hommes, la gloire à ceux qui nous auront aidé de leurs conseils, encouragé de leurs efforts ; nous aurons tous ensemble, mérité de la Religion et de la Patrie.

« Tous ces dignes administrateurs, N. T. C. F., s'inspirent des sentiments de l'auguste Souverain qui gouverne la France avec tant de sagesse au milieu de si graves difficultés, et qui l'a placée à la tête des nations. Ce serait manquer à un besoin bien impérieux de notre cœur de ne pas vous dire ici, N. T. C. F., combien sont étroits devant Dieu les liens qui lui assurent notre gratitude et notre affection dévouée. — Nous Favons tous dit et proclamé avec justice : beaucoup de bien a été fait ; que le bien déjà accompli nous fasse attendre celui qui est aussi dans l'intention et qu'il n'a pas été permis d'opérer encore. Combien il nous est doux chaque jour au Saint-Sacrifice, de joindre son nom glorieux au nom béni et vénéré du chef suprême de l'Eglise !

« Nous venons vers vous, N. T. C. F., éloignés de tous les partis, en dehors de toute politique, mais respectant toujours les pouvoirs de la terre. Devant les événements, nous sommes soumis à la volonté divine qui dirige tout. Devant les hommes, quelles que soient leurs opinions, nous ne pensons qu'à notre mission de sauver les âmes, par la double influence de la doctrine et de la vertu.

« C'est ainsi qu'en rendant à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César ce qui appartient à César, nous comptons accomplir notre double devoir de religion et de patriotisme. »

Pour extrait : J. C. DU VERGER.

Chronique locale.

Le n° 823 du Recueil des actes administratifs de la préfecture vient de paraître. Il contient :

1° Des instructions aux Maires pour le renouvellement partiel du Conseil général et des Conseils d'arrondissement ;

2° Un avis annonçant que les candidats aux bourses dans les lycées devront se faire inscrire au secrétariat de la préfecture, avant le 30 juin ;

3° Une circulaire relative à l'interdiction, dans les écoles publiques et libres, de l'ouvrage intitulé : Almanach illustré du Bossier de Marie.

Par arrêtés préfectoraux, en date du 29 mai courant, ont été nommés :

MM. Couvot (Augustin), instituteur commu-

de Nivolet, mais seul. Son compagnon était sans doute parti ; on ne le voyait plus.

Enfin, un soir, la nouvelle du prochain mariage de la belle Jeanne de Nivoletse répandit dans le pays, et la semaine suivante, les noces de la châtelaine de Nivolet et du sire de Bellecombe se célébrèrent à Aiguebelle avec une pompe et une magnificence inouïe.

A minuit, les deux fiancés venaient de se retirer dans leur appartement, quand Jeanne en se retournant aperçut derrière elle un homme de haute taille et vêtu avec un luxe et une élégance raffinée. Elle jeta un cri et se serra contre Luidwig.

« Qui es-tu ? demanda le jeune homme, s'élançant l'épée haute sur l'étranger.

« C'est ainsi que tu recois tes amis, noble sire de Bellecombe ?

L'épée s'échappa des mains de Luidwig. Il venait de reconnaître son redoutable protecteur.

« Je n'ai pu assister à tes noces, continua Satan. J'arrive du fond de l'Inde, je viens de faire plus de 2,000 lieues pour te prouver tout le désir que j'avais d'y paraître. Et, s'inclinant courtoisement devant Jeanne encore pâle et tremblante.

« Permettez-moi, noble châtelaine, de déposer à vos pieds l'hommage du plus respectueux de vos serviteurs.

nal définitif, à Esclauzels ; — Dutilh (Alfred-Jean-B.) idem à Villesèque ; — Bonnet (Barthélemy-Joachim-Jean), idem à Labastide-Marnbac.

Par arrêté préfectoral, en date du 29 mai courant, le sieur Mérigonde (Césarin), de Floirac, a été nommé cantonnier de 3^e classe sur la route départementale, n° 3, en remplacement du sieur Laniou, décédé.

Par arrêté du 29 mai courant, M. le Préfet vient d'accorder une gratification de 15 francs, au sieur Roux (Jean), de la commune de Bergant, qui, dans les derniers jours du mois d'avril, a retiré d'un puits, au fond duquel il était tombé, le nommé Loumet cultivateur.

Par décret, en date du 20 mai courant, la nomination faite par Mgr. l'évêque de Cahors, de M. l'abbé Saupiquet à la cure de Saint-Germain, en remplacement de M. Caviote, décédé, a été agréée.

Un décret du même jour a agréé la nomination de M. l'abbé Delpech à la cure de Puy-l'Evêque, en remplacement de M. l'abbé Vessière, décédé.

Samedi dernier a eu lieu, au grand séminaire, l'ordination de plusieurs élèves. — Mgr. Bardou a fait douze minorés, six sous-diacres, six diacres et dix prêtres.

Depuis plusieurs jours, nous subissons une température accablante ; la chaleur était insupportable. Dans l'après midi de hier : les nuages ont commencé à s'amonceler vers le Sud-Ouest, enfin à neuf heures du soir un violent orage a éclaté sur Cahors. Une abondante pluie l'a accompagné. Ce matin, au point du jour, la campagne était ravissante de fraîcheur et de verdure, mais elle a encore besoin d'eau. La foudre est tombée, nous a-t-on dit, sur l'usine à gaz. Mais nous n'avons aucun détail précis à à cet égard. Les éclats du tonnerre étaient retentissants ; les éclairs éblouissants.

Dans notre numéro du 4 mai, nous rapportions le double trait de courage accompli par le jeune Laur (Louis), âgé de dix ans et natif de Cabrerets. Cet enfant avait sauvé deux personnes qui se noyaient dans le ruisseau de la Sagne. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs, que M. le Préfet, auquel on avait signalé la conduite du jeune Laur, lui a accordé, par arrêté du 29 mai courant, une gratification de 15 francs.

Pour la Chronique locale : LATOUE.

Départements.

Haute-Garonne. — CONCOURS REGIONAL. — Toulouse, 27 mai.

La journée de dimanche laissera un grand souvenir dans la ville de Toulouse. Nous avons dit que les chemins de fer avaient amené dans notre ville une quantité considérable de voyageurs ; mais il est impossible d'évaluer le nombre de ceux qui étaient venus par les voitures publiques et privées de toutes sortes. On peut affirmer que les sept départements compris dans la région avaient envoyé des flots de curieux. On comprend qu'une ville, d'une population de plus de 100,000 habitants, tous sur pied pour assister aux fêtes agricoles, a dû, par cet immense accroissement

Jeanne balbutia quelques mots inintelligibles.

— Sois heureux, Luidwig, ajouta le Diable. Ah ! si tu pouvais l'être, tu me réconcilierais avec le genre humain.

Puis, prenant la main de Luidwig, il la serra dans la sienne. Il regarda alors Jeanne avec attention. Un sourire se dessina sur ses lèvres ; un éclair brilla dans ses yeux. Il s'avança de nouveau vers elle ; et se retournant vers Luidwig :

— Luidwig, une faveur ?

— Que veux-tu ? demanda Luidwig inquiet.

— Un baiser à ta belle fiancée !

Jeanne recula épouvantée, mais Satan glissa ses mains autour de la taille de la jeune femme. Jeanne poussa un cri. Elle venait de sentir un baiser de feu qui avait brûlé ses joues.

Luidwig torturait d'une main fiévreuse le manche d'un poignard attaché à sa ceinture. Il se précipita vers Jeanne qu'il reçut dans ses bras. Elle releva la tête, et regarda lentement au tour d'elle. Satan avait disparu.

« Quel est cet homme étrange ? cet ami inconnu ? demanda-t-elle à Luidwig, d'une voix mourante.

— Jeanne, si tu veux être heureuse, et si tu m'aimes, ne cherche jamais à le savoir, répondit Luidwig, d'un ton solennel.

de visiteurs, présenter un mouvement très remarquable. Dans ces sortes d'occasions, c'est la foule qui constitue le plus beau spectacle. Elle est partout, elle veut tout voir, tout juger ; les idiomes des divers pays se croisent, se heurtent, se mêlent ; souvent, des idées fort justes se produisent ; et, pendant ce temps, cette foule recueille des observations dont le progrès général fera tôt ou tard son profit.

Il était naturel que le concours régional fût comme le lieu de rendez-vous de cette énorme masse de promeneurs. Il y avait d'ailleurs tant d'attraits pour des curieux que l'on s'explique comment la vaste enceinte du Concours a été constamment encombrée de monde. Les jeux publics attiraient également la foule.

A trois heures, a eu lieu la distribution des prix aux lauréats de l'exposition ; M. le préfet présidait à cette séance à laquelle assistaient S. Exc. M. le maréchal Niel, M. le général Cassagnolles, M. Chambellant, commissaire-général du Concours ; M. le Maire de Toulouse, MM. les adjoints, des membres du Conseil général, du Conseil municipal, et la plupart des autorités civiles et militaires.

Il a été procédé ensuite à la distribution des médailles.

En remettant le prix à MM. les lauréats, récompensés par la médaille d'or, M. le maire leur donnait une invitation pour le banquet offert par la ville aux autorités, aux membres du jury et aux exposants.

La séance s'est terminée à 5 heures et demie.

MM. les invités au banquet municipal se sont rendus au Capitole. Une vaste table avait été dressée dans la salle des Illustres. Le surtout présentait un paysage en relief, auquel rien ne manquait, les montagnes, les plaines, les champs, les animaux, étaient fidèlement reproduits. C'était comme un dernier souvenir du Concours agricole.

Après le banquet a eu lieu le feu d'artifice, qui a été tiré dans la prairie des Filles. Il est inutile de dire que la foule était innombrable sur tous les points où l'on pouvait voir ce spectacle toujours agréable.

Les illuminations ont été fort brillantes. Sur la place du Capitole, la lumière du gaz qui encadrait en lignes de feu le monument municipal, se mariait avec l'éclat des lanternes vénitienne et des verres de couleur, placés en forme de guirlandes et de médaillons le long des arceaux. Les allées Louis-Napoléon étaient traversées par des lignes de verres, coupées de lustres, qui faisaient ressembler ces allées à de magnifiques salons splendidement éclairés : c'était un spectacle féérique.

La foule a admiré la beauté de ces illuminations. Les promenades n'ont cessé qu'à une heure avancée de la nuit.

En somme, la journée de dimanche a dignement clôturé les fêtes de notre concours régional, et, comme nous le disions, au commencement de cet article, le souvenir de cette belle exhibition se conservera longtemps à Toulouse. A. PÉROL. (Journal de Toulouse.)

Gironde. — On lit dans le Courrier de la Gironde du 27 mai :

Le Pei-Ho, canonnière blindée à vapeur, construite pour le compte de la marine impériale, a été lancée ce matin, vers sept heures et demie, à la pleine mer, des chantiers de M. L. Arman.

Après avoir été bûni par M. le curé de Sainte-Croix, le navire, dégagé de ses liens, a filé avec vitesse et a pris place dans les eaux de la Garonne, aux applaudissements des curieux qui assistaient à ce spectacle. L'opération a très-bien réussi.

Le Pei-Ho est maintenant dans le port, et n'attend plus que les derniers travaux qui lui permettront de prendre la mer.

Pour la chronique départementale, A LATOUE.

III.

Quel est ce beau cavalier dont les éperons déchirent les flancs de sa monture, et qui passe rapide comme un météore ? Il s'arrête devant le manoir de Bellecombe. Il a sonné d'une trompe d'ivoire et aussitôt les ponts-levis du château se sont abaissés.

Le soleil va s'éteignant aux horizons du soir, la journée a été brûlante... La plaine fume ; des vapeurs bleuâtres se balancent déjà à la cime des rochers de Gratto-Loups ; la brise se réveille et murmure...

Le beau cavalier a traversé la grande cour d'honneur du manoir ; il pénètre maintenant dans les jardins. Au fond d'une ombreuse allée, et sous la voûte parfumée des chèvrefeuilles et des jasmins, repose Jeanne de Nivolet ; une robe de gaze blanche l'enveloppe de ses plis vaporeux. Ses blonds cheveux dorés comme un épi mûr et libres de leurs liens se sont détachés et retombent sur ses épaules satinées. Un doux songe berce sans doute la jolie dormeuse ; car un demi-sourire entrouvre ses lèvres roses. Le beau cavalier s'est arrêté. Les lèvres de Jeanne s'agitent. Il se penche vers elle. Elle a prononcé un nom : celui de Luidwig.

« Toujours ce nom ! Toujours Luidwig ! murmure le Cavalier. Et un éclair de coïre a jailli de ses sombres prunelles.

empêcher l'incendie de la distillerie où étaient concentrés plusieurs milliers d'hectolitres d'alcool. On a arrêté de 30 à 60 personnes que l'on a raison de croire instigateurs et agents principaux de ce regrettable désordre. On ne sait pas au juste le nombre des blessés, et on croit qu'il n'y a pas eu de morts.

« A six heures du soir la tranquillité était rétablie dans toute la ville de Milan, et l'établissement menacé continuait à être occupé militairement. Voilà les faits tels qu'ils nous sont parvenus jusqu'à ce moment.

« Le gouverneur de Milan, M. Pasolini, a déjà offert sa démission qui sera, je crois, acceptée. »

« La Gazette de Turin, du 25 mai, publie une circulaire par laquelle le garde des sceaux invite la magistrature à ne plus concourir désormais officiellement à la procession de la Fête-Dieu.

« Une dépêche privée nous annonce que des désordres, semblables à ceux de Milan, se sont reproduits à peu près sous la même forme à Modène contre l'archevêque de cette ville. On ne connaît pas encore les détails; on sait seulement que le fait n'a pas eu de conséquences fâcheuses.

Malgré cela, le ministre de l'intérieur vient de transmettre à tous les gouvernements des ordres très-précis pour que l'ordre ne soit pas troublé et pour que le clergé trouve dans le gouvernement cette protection que le refus de ses prières lui a rendue si nécessaire.

On recommande à parler armements et fortifications. Le Sénat a voté aujourd'hui, malgré l'opposition de M. Da Bormida, le projet de loi pour une conscription de 36,000 hommes dans les provinces napolitaines. Cette conscription se fera dans la première quinzaine du mois prochain.

Les troupes du 3^e corps d'armée ont déjà commencé à prendre leurs cantonnements aux environs de Ferrare. Les fortifications de cette ville qui protège, comme vous le savez, tout le bassin inférieur du Pô, seront augmentées.

Le génie travaille à préparer les plans. On fortifie aussi Comacchio, petite ville aux environs de Ferrare. Les fortifications que l'Autriche élève à Padoue et à Rovigo ont rendu indispensable ces précautions. (Constitutionnel)

HONGRIE.

Pesth, 23 mai.

Chaque jour qui s'écoule confirme dans l'opinion qu'une entente est impossible entre la Hongrie et l'Autriche. Celle-ci ne veut décidément pas franchir les limites marquées par le diplôme de février, elle veut que la Hongrie soit représentée à Vienne, elle emploie la force pour lui faire payer sa part d'impôt et cherche par tous les moyens à en détacher la Croatie et la Transylvanie. De son côté, la Diète de Pesth se retranche résolument derrière la Pragmatique Sanction, les lois et la constitution de 1840 et les organes eux-mêmes du gouvernement autrichien sont obligés d'avouer que le droit est de son côté.

Deak et son parti ont la lettre de la loi pour eux, mais la lettre tue, dès qu'elle n'est plus en harmonie avec la situation du moment. La légitimité est une arme puissante qui, si elle est tournée contre le gouvernement, peut produire, maniée par des mains habiles, un effet terrible.

Le cabinet de Vienne invoquera-t-il la force pour anéantir le droit des Hongrois? Ceux-ci, de leur côté emploieront-ils la force pour faire triompher leur droit? Ce sont là des questions graves, qui se posent plus impérieusement que jamais et qui doivent être résolues avant peu.

(Ost-Deutsche-Post)

— On assure que la perception des impôts par voie militaire aurait cessé dans tout le royaume. On pense que la diète trouvera provisoirement un expédient pour couvrir le déficit dans les finances de l'Etat, jusqu'au moment où la question de l'impôt sera définitivement résolue.

(Progrès de Vienne.)

POLOGNE.

Les journaux de Varsovie du 22 mai publient l'ukase signé par l'empereur Alexandre, le 16 mai, à Carskosoelo, qui, depuis le 1^{er} octobre, abolit les corvées dans le royaume de Pologne, en établissant le rachat d'après un taux déterminé, et partage le royaume en quatre divisions quant à la fixation de ce taux. Cet ukase, contenant quatorze articles, n'admet pas comme principe la propriété de la terre accordée aux paysans, moyennant rachat, qui avait été acceptée et prononcée par la Société agricole. Il n'établit qu'un Etat provisoire, le principe des baux à perpétuité que le gouvernement avait proclamé en 1838 étant maintenu. (Havas.)

AMÉRIQUE.

Les Virginien ont pris position sur les hauteurs qui dominent le cours du Potomac, sur la rive appartenant au Maryland; ils y construisent des fortifications. Ils ont saisi le steamer William-Seldon, qui servait aux communications entre Old-Point et Norfolk.

Malgré quelques discours prononcés par le vice-président de la confédération nouvelle, dans lesquels il déclare que l'offensive ne sera pas prise par le gouvernement du sud, il est certain que la déclaration faite par le congrès, reconnaissant l'état de guerre, ainsi que les vœux prêtés à M. Lincoln, sur Baltimore, donnent lieu de croire à l'ouverture prochaine des hostilités. (Havas.)

Pour les nouvelles étrangères, J. C. DU VERGER.

HALLE AUX VINS DE CAHORS.

(Suite et fin.)

II.

Chacun reconnaît, nous le croyons, la justesse de ces observations. Tout le monde est d'accord sur le principe; mais on hésite à en préconiser l'application. Selon nous, on ne doit point reculer devant les premiers frais; et, dans cette occasion, on ne doit point appréhender les essais infructueux. — Songez, messieurs, que cette industrie n'est point au nombre de ces industries

éphémères ou futiles qui ne doivent recevoir qu'un encouragement restreint ou même de complaisance: Celle-ci est fille de l'agriculture, l'industrie-mère, vers laquelle tous les esprits sérieux se tournent pour laquelle le gouvernement de l'Empereur manifeste aujourd'hui tant de sollicitude!

Un modeste canton prend l'initiative d'un projet grandiose: ne serait-il pas triste, je vous le demande, de voir la réalisation d'une semblable mesure se produire autre part qu'au chef-lieu du département? tandis que notre cité, trop longtemps déshéritée, et ne suivant le progrès que de loin, aurait le devoir, à l'exemple des grandes cités manufacturières et industrielles, de marcher dans la voie de la prospérité et de la richesse! — Si l'on considère ces temples élevés à l'industrie, ces établissements manufacturiers qui se fondent et prospèrent de tous côtés, ces grands entrepôts, ces immenses magasins, ces docks, — on doit à son pays d'apporter une pierre, quelque modeste qu'elle soit à l'édifice commun.

Pour légitimer une inertie coupable, on entend souvent dire: le pays n'est pas industriel! mais, Messieurs, l'industrie dont il s'agit est comme toutes les industries encore dans les limbes: elles ne peuvent devenir une source de bienfaites ressources pour une contrée, qu'à la condition d'être secourues dès l'origine et quelquefois patronnées longtemps.

Cependant un essai n'est pas tant à redouter qu'on pourrait au premier abord le craindre. Ainsi que cela se pratique en pareille occurrence, il faut entreprendre sur une petite échelle; et progressivement, selon les besoins et les ressources, on peut donner de l'extension à une entreprise qui en est digne. Mais fallût-il des ressources considérables pour les frais de premier établissement, nous pensons qu'il ne faudrait pas hésiter à les exposer. Vos ressources financières ne sont point obérées, elles sont prospères au contraire; et jamais, en administration publique comme dans les affaires privées, les sommes employées utilement ne font naître de graves mécomptes ou le moindre regret. — Rassurez-vous, Messieurs.

Nous sommes persuadés que les premiers essais pratiques ne sauraient occasionner que des dépenses bien insignifiantes. Bien plus, nous avons la conviction que plus tard, en raison des taxes, quelques légères qu'elles fussent d'ailleurs pour l'encouragement ultérieur des relations commerciales, il surgirait vraisemblablement des ressources profitables à la ville: des ressources capables, d'abord, de compenser les intérêts des sommes dépensées pour frais de premier établissement, ensuite d'équilibrer les dépenses exposées pour un établissement plus important encore. — Vous pouvez croire, enfin, Messieurs, qu'en prenant l'initiative d'une institution aussi majeure pour les intérêts du pays, le Conseil général, au nom du département, et le Gouvernement lui-même, au nom de l'Etat, ne vous refuseraient point leur puissante coopération. Nul ne peut le penser.

Messieurs, il n'est plus permis d'hésiter, la question est mûre: il faut passer à l'application. Tout vous y convie, surtout, disons-le de nouveau, l'éventualité d'un chemin de fer et les traités de commerce avec l'étranger. — Le progrès fait naître des besoins qu'il faut satisfaire; mais les besoins inspirent eux-mêmes les remèdes qu'il est à propos d'employer. Dans la question qui nous occupe, ce qu'il importe le plus, c'est de ne pas temporiser.

Nous concluons donc à ce que, après avoir donné un avis favorable à la demande qui vous est adressée, la commission municipale manifeste à M. le maire de la ville le désir que la question d'application soit mise à l'étude, de telle sorte qu'une solution pratique lui soit prochainement soumise.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

On écrit de Paris.

Un avis placardé samedi à la porte du temple maçonnique de la rue Cadet, porte ce qui suit: Par arrêté du préfet de police de la Seine, toute réunion est interdite jusqu'à nouvel ordre, au grand Orient de France.

On assure que S. A. I. le prince Napoléon a donné sa démission de la dignité de grand-maître des franc-maçons. Les élections nouvelles sont renvoyées au mois d'octobre. M. Doumet membre du Corps législatif pour le département de l'Hérault sera chargé, dit-on, en sa qualité de dignitaire, de l'administration provisoire de l'ordre.

(*) Le conseil municipal de Puy-l'Évêque a décidé que le rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville serait immédiatement disposé pour être exclusivement et provisoirement consacré à un dépôt de vins.

SOCIÉTÉ HOUILLÈRE ET MÉTALLURGIQUE DES ASTURIÉS (Nord de l'Espagne).

FONDS SOCIAL: ACTIONS..... 8 MILLIONS. OBLIGATIONS.... 7 MILLIONS.

Emission de 28,000 Obligations à 250 francs; remboursables à 500 francs; en quarante-sept ans, à partir de 1865; et productives d'un intérêt annuel de 15 francs, soit 8 0/0 (intérêts et amortissement).

SOUSCRIPTION OUVERTE

CHEZ MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, BANQUIERS, 50, RUE DE PROVENCE, A PARIS.

La Société houillère et métallurgique des Asturies a été formée par acte devant M^{rs} Du Rousset et Simon, notaires à Paris, le 11 mai 1861, sous la raison sociale Ch. de Bertier et C^o.

Le capital actions ayant été entièrement souscrit la Société, a été définitivement constituée. Sa durée est de 99 ans.

MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers de la Société, mettent à la disposition du public les 28,000 obligations sus-énoncées.

En outre, et pour associer dans une certaine proportion les porteurs d'obligations aux bénéfices promis à l'entreprise, MM. les fils de Guilhou jeune ont, par convention avec les fondateurs, stipulé une réserve expresse sur le capital actions dont ceux-ci sont propriétaires, en faveur des souscripteurs d'obligations.

En conséquence, tout souscripteur à trois obligations pourra, en souscrivant, réclamer, au prix de 300 francs, une action de ladite Société.

Ces actions donnent droit à des intérêts et dividendes dont la distribution est fixée au 1^{er} juin et 1^{er} décembre: elles sont payables comme suit:

- 150 fr. comptant. 175 fr. du 25 au 30 juin. 175 fr. du 25 au 31 juillet prochain.

On ne peut ici qu'indiquer dans un exposé des plus sommaires l'avenir exceptionnel réservé à ces actions.

EXPOSÉ.

BASSIN HOUILLER DES ASTURIÉS. — La province des Asturies est, comme on sait, le centre de l'industrie houillère et métallurgique en Espagne.

De l'avis des ingénieurs les plus autorisés, MM. Juncker, Sauvage, Flachât, Renouf, etc., le bassin houiller qu'elle possède se place au premier rang des mieux dotés.

Par son étendue, qui égale, à elle seule, les deux tiers de toute la surface houillère de la Belgique; par sa richesse, qui défie l'exploitation la plus active et la plus prolongée;

Par ses rares facilités d'exploitation, car ses gisements se trouvant au dessus du niveau des vallées et devant être exploités par des galeries à ciel ouvert, il n'exige ni puits d'extraction, ni machines d'épuisement.

Par les moyens de transport dont il dispose dès aujourd'hui, et par ceux qu'un avenir prochain lui réserve;

Par la qualité de ses produits qui en assure l'écoulement rapide et largement rémunérateur;

Enfin, par le bon marché de sa main-d'œuvre et l'état d'avancement des travaux qui doivent lui faire atteindre rapidement la complète réalisation des résultats poursuivis.

BUT DE LA SOCIÉTÉ. — La Société vient de réunir en une seule exploitation les principales houillères de la province des Asturies, ses plus importants établissements métallurgiques, et le chemin de fer qui leur donne la vie en leur donnant l'unité.

Assurer aux produits naturels ou fabriqués la facilité et le bon marché des transports; donner au Bassin des Asturies tout le développement, toute l'activité de production que comportent ses inépuisables richesses, tel est le but qu'elle se propose.

SES POSSESSIONS. — La Société possède en toute propriété, les biens et valeurs qui suivent:

1^o Houillères, hauts-fourneaux et forges de Miéres del Camino, établissement le plus considérable de la province, en pleine exploitation, et qui, en 1859, dernier exercice réglé, a réalisé 250,000 fr. de bénéfices nets, avec un seul haut-fourneau. — Un second haut-fourneau sera en activité avant la fin de l'exercice courant;

2^o Les houillères de Siero et Langreo, anciennes concessions Aguado, acquises de S. Exc. M. le duc de Rianzarès et connues comme les plus riches et les mieux situées du pays;

3^o Les assieries de Léna, avec leurs houillères et leurs gîtes de minerais de fer inépuisables;

4^o Enfin, plus de la moitié des actions du chemin de fer de Langreo, soit 10,467 actions de 526 fr. entièrement libérées et représentant un capital de fr. 5,505,642. — Ce chemin, aujourd'hui en pleine exploitation et d'une étendue de 40 kilomètres, met le bassin des Asturies en communication avec la mer et par suite avec la consommation générale.

La superficie totale des 300 concessions houillères que possède la compagnie est de 4,000 hectares.

ÉVALUATION DE LA PRODUCTION PROBABLE ET DES BÉNÉFICES À RÉALISER. — La Société est en droit de compter sur des bénéfices certains, car elle ne crée pas des usines dont les produits soient fondés sur de simples prévisions; elle concentre et améliore dans ses mains des établissements en plein rapport.

Il résulte des études faites par les hommes les plus compétents de l'industrie houillère et métallurgique, que le capital social doit suffire et au-delà pour élever la production jusqu'au chiffre de 500,000 tonnes par an, — la moitié de la production annuelle des mines d'Anzin, — et qu'en partant de cette donnée, les houillères de la Société seraient en état de fournir à une exploitation de plusieurs siècles.

En prenant pour base le capital de 8 millions d'actions et 7 millions d'obligations, on trouve que la Société peut compter sur un bénéfice moyen de 11 0/0 pendant les cinq premières années.

D'après les calculs les plus sérieux, le développement normal de l'exploitation doit, à partir de 1866, se traduire par des bénéfices annuels, s'élevant progressivement au chiffre de 25 à 30 0/0.

Ce résultat n'a rien d'excessif pour qui se rappelle l'extraordinaire fortune de certains de nos établissements houillers et métallurgiques.

Les titres des mines d'Anzin, par exemple, émis, comme on sait, à cinq mille francs, valent aujourd'hui plus de cent mille francs.

Sans vouloir tirer une conséquence absolue d'un rapprochement qui peut paraître ambitieux, que ne doit-on pas attendre d'une exploitation placée dans des conditions aussi favorables que celles exposées plus haut?

Des dépenses considérables ont été faites jusqu'à ce jour pour amener les mines et usines des Asturies et le chemin de fer qui en est l'agent le plus essentiel à cette période d'exploitation rémunératrice où ils sont arrivés. Le bassin des Asturies est un champ industriel qui a été depuis longtemps et abondamment ensemencé. — Il appartient à la Société nouvelle d'en récolter les produits.

EN RÉSUMÉ :

Les OBLIGATIONS de la Société houillère et métallurgique des Asturies ont pour gage un ensemble de possessions diverses qui représente une valeur constatée de plus de 14 millions de francs. Les intérêts et l'amortissement équivalent à 8 0/0 l'an et sont assurés par des revenus dès à présent acquis.

Les ACTIONS de la Société devant donner pendant les cinq premières années un revenu moyen de 11 0/0 et, dans un avenir prochain, un produit de 25 à 30 0/0, offrent un placement aussi solide qu'exceptionnellement avantageux.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Les obligations sont émises au prix de 250 fr. payables :

- 100 fr. en souscrivant, 100 fr. du 25 au 30 juin, 50 fr. du 25 au 31 juillet prochain.

Elles sont remboursables à 500 fr. dans une période de 47 ans, à partir de 1865. Le premier tirage aura lieu le 1^{er} juin 1866.

Elles rapportent 15 fr. d'intérêt par an, soit 8 fr. 0/0 (intérêts et amortissement compris), payables par semestre les 1^{er} juin et 1^{er} décembre, — jouissance du 1^{er} juin 1861.

Le paiement du coupon et le remboursement des obligations sorties auront lieu à Paris et à Madrid. Les titres définitifs seront délivrés lors du troisième et dernier versement.

Après les époques fixées pour les versements, les intérêts sur les paiements en retard seront calculés à 6 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du 25 mai au 10 juin prochain.

A Paris, chez MM. les fils de Guilhou jeune, banquiers, rue de Provence, 50 ;

A Madrid, à la Compagnie générale de Crédit en Espagne, calle del Toleo, 6.

La répartition aura lieu au prorata des demandes.

Dans toutes les villes où la Banque de France a des succursales on peut verser au crédit de MM. les fils de Guilhou jeune, auxquels il est essentiel d'adresser le récépissé délivré par la succursale.

On peut se procurer au siège de la Société, rue de Provence, 50, à Paris, une Notice fournissant les renseignements les plus complets sur l'ensemble de l'affaire.

Nous lisons dans une correspondance parisienne :

« Je vous ai plusieurs fois entretenu d'un vaste projet que faisait étudier le gouvernement, pour la transformation du canal du Languedoc en canal de grande navigation, accessible aux navires à voiles de notre marine marchande, et même à nos frégates à vapeur. Aujourd'hui j'apprends que ce projet destiné à opérer la jonction de la Méditerranée et de l'Océan, a de très-grandes chances d'être prochainement mis à exécution. D'après les calculs établis par les hommes spéciaux, la réalisation de cette œuvre magnifique coûterait tout au plus 25 millions; cette somme paraîtra insignifiante, si l'on veut bien se rendre compte de l'immense bienfait qui en serait la conséquence.

« La distance de Marseille à Bordeaux, par Gibraltar, est d'un peu plus de 800 lieues et exige une navigation de 60 jours dans les circonstances ordinaires; mais les vents contraires et les courants retiennent souvent les navires dans le détroit pendant des mois entiers.

« En suivant les canaux du midi, le trajet d'un port à l'autre n'est que de 170 lieues, qui peut aisément être fait en 10 jours. Quelle économie de temps et d'argent pour notre commerce, tout en évitant à notre navigation le long et périlleux passage du détroit!

« Au point de vue politique les conséquences ne seront pas moins considérables qu'au point de vue commercial, nos forces navales pouvant passer d'une mer dans l'autre sans aller faire l'immense détour de la péninsule Ibérique. Les Anglais n'auront plus la chance, en cas de guerre, de pouvoir du haut de leur rocher de Gibraltar intercepter le passage à nos flottes. Nous aurons ainsi arraché de leurs mains cette clé de la méditerranée dont ils sont si fiers, et à l'aide de laquelle ils nous ont causé tant de désastres aux jours de nos grandes luttes!

« La réalisation de cette entreprise sera sans contredit l'œuvre la plus grandiose de ce siècle si fécond en merveilles; elle suffirait pour immortaliser un règne. » (Journal du Tarn.)



On lit dans le Sytcle : Nous apprenons de source certaine que, d'après un projet récemment arrêté, les dépêches télégraphiques seront soumises à une taxe unique. Les dépêches échangées dans le même département paieront un franc, et pour tout le reste de la France deux francs.

D'après les calculs récents de quelques économistes, le nombre des décès serait au nombre des vivants dans la proportion de 1 à 33. En admettant cette donnée de la statistique et en évaluant à 700 millions d'âmes la population du monde connu, quoique ce chiffre nous paraisse très faible, on trouve les résultats suivants : Le nombre des décès sur toute la terre est de 21 millions par année ; par jour, de 58,000 ; par heure de 2,400 ; par minute de 40.

Le nombre des naissances est plus considérable que celui des décès, et peut être fixé en moyenne à 11 sur 29.

Il résulte de cette inégalité dans le nombre des décès et des naissances, que si les épidémies et les guerres n'arrêtaient pas, à certains moments l'élévation du chiffre des vivants, ce chiffre augmenterait de 2,516,692 individus par année, ce qui porterait dans cent ans la population de la terre à 3 milliards 216 millions. Mais les causes de destruction sont si nombreuses, et elles se manifestent sur la terre d'une manière si périodique, que l'accroissement de l'espèce humaine ne pourra jamais dépasser une certaine limite.

Du reste ici, pas plus que dans les sciences spéculatives, la pratique ne réalise pas exactement les données de la théorie.

On annonce que le conseil d'Etat vient de recevoir communication d'un nouveau projet de loi concernant les écoles militaires.

On assure que, d'après ce projet, de notables modifications seraient apportées au mode actuellement en vigueur pour la concession des bourses et des demi-bourses, en faveur des élèves qui seraient admis à l'avenir à l'Ecole impériale polytechnique ainsi qu'à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Jusqu'ici les services militaires seuls constituaient les titres à invoquer par les familles des candidats pour l'obtention de ces bourses et demi-bourses. D'après le nouveau projet de loi, les services civils seraient également admis comme titre donnant le droit de participer à ces avantages.

Parmi les autres modifications dont l'expérience a, dit-on, fait reconnaître la nécessité, figure celle qui consisterait à supprimer pour l'avenir la faculté accordée par la loi du 14 avril 1832, et par l'ordonnance du 20 septembre de la même année, à tous les militaires de l'armée, d'être admis, jusqu'à vingt-cinq ans, à se présenter comme candidats aux concours d'admission pour l'Ecole polytechnique et pour l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

(Constitutionnel) — Dans la commune de San Giovanni di Duino, sur la grande route de Gorz, la foudre est tombée dernièrement dans des conditions extraordinaires. Pendant un violent orage une maison a été frappée

de la foudre. L'étincelle électrique entrée par la porte de la cuisine où se trouvaient réunis le propriétaire de la maison Jean Madwed, sa femme et trente soldats du régiment d'infanterie prince Wasa. La foudre, passant entre les jambes du propriétaire, s'est dirigée vers le foyer, a renversé, sans lui faire d'autre mal, la femme Modwed et un seul des trente soldats qui était assis près du foyer, blessé légèrement ce dernier au pied, puis s'est échappée par la cheminée pour entrer dans une maison située de l'autre côté de la route. Là, elle détruisit complètement la cheminée, renversa la femme du propriétaire, Maria Periz, qui était occupée à allaiter son nourrisson près du foyer, sans d'ailleurs la blesser, alla frapper le rebord du chapeau de son fils Joseph, âgé de huit ans, en laissant sur ce chapeau une trace de brûlure oblongue de la forme d'une lentille, brûla les cheveux de l'enfant à l'occiput et lui roussit la peau du ventre, en traçant une ligne perpendiculaire au-dessous de la poitrine, sans produire de plus graves lésions ; elle traversa ensuite en quatre endroits, qui portent la trace de son passage, le mur de la cuisine, et tua dans l'étable un bœuf pesant plus de 800 livres.

(Journal de Francfort.) OMNIBUS SUR RAILS A LONDRES. — Dernièrement on a inauguré à Londres le service des omnibus allant sur rails à travers les rues. Une foule de curieux assistaient à l'expérience. En moins d'un mois des rails ont été posés de Marble Arch à Notting Hill : c'est là que les premiers omnibus ont circulé. Vers dix heures, trois grandes voitures à deux chevaux, pouvant contenir chacune vingt-quatre personnes, se sont placées sur la ligne nouvelle. La distance entre Marble Arch et Notting Hill a été parcourue en douze minutes. Comme on devait s'y attendre, la mauvaise volonté des conducteurs de voitures diverses dont les intérêts sont froissés par l'entreprise nouvelle, et le mauvais vouloir des entêtés, ont un peu gêné la marche des omnibus sur rails. Dans le cours de la journée, un marchand de paniers qui ne voulait pas déranger sa voiture, sous prétexte que la voie publique appartient à tout le monde et que personne ne peut revendiquer le monopole de la circulation sur une partie de la chaussée, a vu se ranger à son avis tous les conducteurs d'omnibus ordinaires et tous les cabinets ; le public a pris parti pour les omnibus sur rails. Enfin la police est intervenue, et le vannier a dû déguerpir aux applaudissements de la foule, qui ne considère pas les omnibus sur rails comme privilégiés, mais comme ayant des droits supérieurs en raison de leur utilité générale.

Pour tous les faits divers, A. LAYTOU.

Dernières nouvelles.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES.

Toulon, 28 mai. Le corps d'occupation français en Syrie quittera Beyrouth, le 5 juin, et rentrera en France sur les vaisseaux du contre-amiral Chopart. L'amiral Le

Barbier de Tinn, restera avec sept vaisseaux, pour croiser devant les côtes de Syrie.

Naples, 27 mai.

Des bandes d'insurgés ont essayé de soulever le faubourg de Sora ; la garde nationale a pris les armes et, aidée des troupes, a repoussé les émeutiers et les a poursuivis à trois lieues de la ville.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 25 mai. Guénard (Cécile-Céline).
26 — Trioullier (Antoinette).
26 — Guiraudet (Marie).
26 — Tauran (Louise-Joséphine).
29 — Théron (Emile).

Mariages.

- 26 — Cammas (Joseph) et Guilhou (Marie).

Décès.

- 28 — Servan (Auguste), 2 mois.
28 — Garrigou (Antoine), 87 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

VILLE DE CAHORS.

TAXE DU PAIN. — 25 mai 1861.

1re qualité 38 c., 2e qualité 35 c., 3e qualité 32 c.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

27 mai 1861.

Table with columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include 3 pour 100, 4 1/2 pour 100, Banque de France, A terme, 3 pour 100, 4er cours, Dernier cours, Crédit Mobilier.

Chemins de fer.

Table with columns: Station, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include Orléans, Nord, Est, Lyon libéré, Midi, Ouest, Autrichiens, Obligations du Midi, Obligations de Saragosse.

28 mai.

Table with columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include 3 pour 100, 4 1/2 pour 100, Banque de France.

29 mai.

Table with columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include 3 pour 100, 4 1/2 pour cent, Banque de France.

BOURSE DE TOULOUSE.

27 mai 1861.

Table with columns: Au comptant, Obligations de Saragosse, Obligations de Pampelune, Obligations Nord (Espagne), Liquidation au 31 mai, Chemin de Lyon.

Les Eaux de seltz et les Limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraichissante qu'hygiénique. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. DUC, pharmacien de notre ville.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Jeu, 30 mai 1861.

DÉBUT DE M. BOUTINES,

Fort premier Ténor.

Lucie de Lamermoor, grand-opéra en 4 actes.

On commencera à huit heures 1/2.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilet, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

BORDARY

M^r TAILLEUR, A CAHORS

A l'honneur de prévenir le Public, qu'ayant écoulé les anciennes marchandises qui lui restaient en magasin et se décidant à continuer son commerce, il vient d'assortir son magasin d'habits confectionnés, en tout genre et de la plus haute nouveauté.

Le magasin est situé à Cahors, boulevard sud, maison de M^{me} veuve Vilbès.

M. BORDARY a aussi un magasin à Figeac, Maison Liéven, banquier, en face l'Eglise St-Sauveur, pendant six mois de l'année seulement, depuis le 15 avril jusqu'au 15 juillet et du 15 octobre au 15 janvier. Il y est représenté par son employé, M. ST-AMAND, chargé de livrer les mêmes marchandises et aux mêmes conditions que lui à Cahors.

MAISON MANDELLI FRERES.

Galerie Bonafous, sur le Boulevard. A CAHORS.

Les sieurs MANDELLI ont l'honneur de vous informer qu'ils viennent s'établir définitivement dans cette ville. Désireux de satisfaire leur nombreuse clientèle, ils sont à même de vous offrir des marchandises fraîches et nouvelles.

Vous trouverez dans leur magasin des couvertures argentées, de la maison Charles Cristofle, un choix considérable de bicyclette, horlogerie, orfèvrerie, bronzes, cristaux, optiques, glaces, lampes, écrans javes, articles pour les fumeurs, etc.

Ils vous prient de leur faire l'honneur de visiter leur magasin. Echange de matières d'or et d'argent.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

ÉTUDE DE NOTAIRE

A CÉDER, PARSUITE DE DÉCÈS

Elle est située à St-Projet, canton de Caylus, Tarn-et-Garonne.

S'adresser, pour traiter ou avoir des renseignements, à la famille CAUSSE demeurant à St-Projet, ou à M. BARRAU, chez M. Labie, notaire, à Cahors.

A LOUER

1° UNE MAISON

D'HABITATION AVEC JARDIN Situés dans l'enclos St-Claire appartenant à M. Henri Chetlin.

2° UN JARDIN

AVEC MAISON D'AGRÈMENT Situés dans le même enclos. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à M. Bourdon, professeur au Lycée.

AU PAUVRE DIABLE

Place du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour 28,000 francs de marchandises, qui doivent être écoulées d'ici à fin juin prochain et qui seront vendues de 25 à 30 pour cent de rabais.

M. LACAVALERIE, jardinier, à Mercuès, a l'honneur de porter à la connaissance des éleveurs de mulets, qu'il tient à leur disposition un baudet étalon de 1re race.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE

rue de la Liberté

A CAHORS

- L'Infaillibilité, par St-Bonnet, in-8° 6 »
Naissance d'une ville, par E. Pelletan, in-8° 3 30
Histoire du mouvement intellectuel, par Jules Joly, 2 vol. in-8° 15 »
Statistique de la France comparée avec les autres états de l'Europe, 2 vol. in-8° 18 »
La Province, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être, par Elias Regnault, 1 vol. in-8° 3 »
La vie politique de M. Royer Collard, ses discours ses écrits, par M. de Barante, 2 vol. in-8° 15 »
Histoire de la révolution de Hongrie, 1847 1849. — Par Daniel Izanylet Ch. H. Chassin, 2 vol. in-8° 10 »
Tome II^{me} de la Révolution de Louis Blanc, in-8° 5 »
Histoire de la révolution de 1848, par Garnier-Pagès, 2 vol. in-8° 12 »
Histoire de la révolution belge de 1830, par P. Boyer, 1 vol. in-8° 6 »
Nouvelle biographie générale, (Hasard) au lieu de 4 fr. 50, net... 3 50
Ouvrages posthumes de Béranger, illustrés de belles gravures, 2 vol. in-8° Chaque vol. 12 »
Dernières chansons, Biographie... Collection de gravures pour les œuvres posthumes de Béranger, 12 livraisons de deux gravures, à 1 fr. l'une... 12 »
Ouvrages complètes de W. Shakespeare, trad. par Victor Hugo, 15 volumes in-8°, à... 3 50
Les plantes fourragères, par Heuzé, 1 vol. in-8°, orné de 20 planches coloriées... 10 »
Mademoiselle de Cernont, par Mad. de Genlis, nouvelle édition avec miniatures... 4 »

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

TABLEAU DES DISTANCES EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.